

Les finances publiques – 200 questions

Nouvelle édition revue et augmentée

Jérôme KERAMBRUN

Jean-Marc PASQUET

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL



Ressources numériques

Retrouvez davantage de contenus sur notre librairie en ligne :

- un QCM de 50 questions pour tester vos connaissances.

[https://librairie.studyrama.com/store/page/308/
les-finances-publiques-200-questions](https://librairie.studyrama.com/store/page/308/les-finances-publiques-200-questions)

Mot de passe

Le code d'accès est ***





Sommaire

AVANT-PROPOS	7
--------------------	---

INTRODUCTION : L'ÉPREUVE ORALE

« LES FINANCES PUBLIQUES » DANS LE CONCOURS	9
1. Se préparer à l'épreuve des finances publiques	11
2. Un exemple de plan pour son exposé	12
3. Les attentes formelles du jury	16
4. Conseils et méthodologie	20
5. En résumé pour 2025 : la France instable face à une situation financière dégradée et des choix difficiles	21
6. Quelques définitions	24

PARTIE I

Fondamentaux des finances publiques	27
---	----

❶ Quelques notions clés	29
1. Questions	29
2. Réponses	30
❷ Origines et courants des finances publiques	47
1. Questions	47
2. Réponses	48

3	La décentralisation financière	61
	1. Questions.....	61
	2. Réponses.....	62
4	Fondements de la protection sociale	72
	1. Questions.....	72
	2. Réponses.....	73
5	Finances de l'Union européenne et internationale	80
	1. Questions.....	80
	2. Réponses.....	81

PARTIE II

Principes et contrôle de l'organisation budgétaire.....85

1	Problématiques transversales aux finances publiques.....	87
	1. Questions.....	87
	2. Réponses.....	88
2	Finances de l'État.....	103
	1. Questions.....	103
	2. Réponses.....	105
3	Finances des collectivités territoriales	122
	1. Questions.....	122
	2. Réponses.....	123
4	Finances de la protection sociale.....	137
	1. Questions.....	137
	2. Réponses.....	138

5	Finances de l'Union européenne.....	144
	1. Questions.....	144
	2. Réponses.....	145

PARTIE III

Finances publiques et société..... 151

1	Conduite et démocratie	153
	1. Questions.....	153
	2. Réponses.....	154
2	Rôle conjoncturel des finances publiques	158
	1. Questions.....	158
	2. Réponses.....	159
3	Gestion des ressources	162
	1. Questions.....	162
	2. Réponses.....	163
4	Dettes publiques et déficits	168
	1. Questions.....	168
	2. Réponses.....	169
5	Économie et compétitivité	174
	1. Questions.....	174
	2. Réponses.....	175
6	Protection sociale et modèle de société	179
	1. Questions.....	179
	2. Réponses.....	180

7	Environnement et transition écologique.....	185
	1. Questions.....	185
	2. Réponses.....	186
8	Dépense locale et territoires	189
	1. Questions.....	189
	2. Réponses.....	190
9	Évaluation des politiques publiques	194
	1. Questions.....	194
	2. Réponses.....	195
10	UE et souveraineté internationale	199
	1. Questions.....	199
	2. Réponses.....	200
	RESSOURCES UTILES	205



Avant-propos

Faites-moi de bonnes politiques et je vous ferai de bonnes finances.

Baron Louis

Ce livre procède d'une approche transversale des finances publiques.

Il donne à approfondir les acquis de chaque candidat pour un concours de la fonction publique. Il constitue pour le néophyte un fonds de connaissances, théorique et pratique, à l'aune de l'histoire des idées, de la réalité des principes budgétaires et de l'exercice financier de l'État, des collectivités et des acteurs de la protection sociale. L'ouvrage replace les questions techniques dans leur perspective historique, il évoque également les innovations récentes et resitue dans des questions d'actualités les aspects techniques les plus fréquemment soulevés dans les concours de catégorie A et B de la fonction publique.

En finances publiques, il est nécessaire d'avoir à l'esprit ces repères sur des sujets « Fipu » qui peuvent être remis en perspective par :

- le lien entre finances publiques et démocratie : l'impôt dispense longtemps d'aller à la guerre ; la chute de l'Ancien Régime est aussi la conséquence d'un effondrement des finances de l'État ; la crise européenne est liée à des quasi-faillites d'État en 2008 (Grèce, Espagne) et, en 2020, à la crise sanitaire puis sa sortie ;
- l'opposition entre politique « de l'offre » (la fiscalité est un levier de la compétitivité) et « de la demande » (les salaires ou les investissements en sont des composantes) : elle renvoie au clivage entre politique structurelle (de long terme, pour favoriser la compétitivité) et conjoncturelle (qui veut agir sur le cycle économique) aussi bien qu'à l'opposition entre « libéraux » non interventionnistes et « keynésiens » plutôt régulationnistes et interventionnistes, voire au clivage droite/gauche ;
- la problématique de la « contrainte » dans un univers mondialisé qui soumet les acteurs de la finance publique à des tensions sur leurs financements, à des questions sur l'efficacité de « notre État » dans toutes ses composantes ;
- une réflexion sur le couple évaluation/résultat, les démarches convergentes dans le secteur public à l'évaluation, encore émergente ;
- la régulation *via* les liens financiers entre acteurs publics, les liens de contractualisation croissants et l'incidence des traités européens.

Avant-propos.....

Une première partie est consacrée aux fondamentaux des finances publiques dont certains sont issus de l'Ancien Régime, ils sont attachés à l'histoire singulière de notre pays avec la dépense publique et son rapport tourmenté à l'impôt.

Une deuxième partie est dévolue à la « description du moteur », sous la forme d'une boîte à outils dans laquelle vous trouverez décrits les processus et acteurs des finances publiques, en distinguant leurs points communs et spécificités.

Enfin, une troisième partie est consacrée aux rapports des finances publiques et de la société au travers des questions d'actualité et des débats le plus souvent soulevés aux concours en particulier dans les épreuves orales.

Pour cette sixième édition, la partie méthodologique est organisée de sorte que les candidates et candidats trouvent les éléments clés de leur production à l'écrit et à l'oral. En complément, des bonnes pratiques comportementales ou liées à la déontologie sont présentées. Des approfondissements historiques permettent de resituer des évolutions en cours dans un contexte qu'il peut être judicieux de rappeler au regard de l'antériorité de l'organisation étatique dans notre pays. L'actualité relative à la « loi spéciale » ou la tension accrue sur les finances publiques en lien avec le contexte international (guerre en Europe et réarmement, crise de la dette) font l'objet d'une attention particulière. En fin de la partie introductive, un « Résumé pour 2025... » pourra être exploité dans nombre de questions à l'oral. Un tableau de bord synthétise également quelques fondamentaux.

PRÉPARER LE CONCOURS COMME UNE ROUTINE PROFESSIONNELLE

Si le nombre d'inscrits aux concours de la fonction publique a tendance à diminuer depuis dix ans, la pyramide des âges vieillissante des agents publics et la bonne tenue du marché du travail assurent de beaux débouchés à ceux et celles qui s'engagent pour l'intérêt général. Dans cette période de quête de sens, la meilleure préparation est celle qui s'organise autour de routines qui vous accompagneront tout au long de votre (longue) vie professionnelle. Loin d'une corvée, se forger une culture budgétaire et financière relève de l'effort de mémorisation et d'une dialectique de la synthèse qui nourriront – après le concours – vos préparations de réunions, notes et conversations, pas seulement professionnelles d'ailleurs.

Nous espérons que vous trouverez dans l'actualité de cet ouvrage de quoi préparer aujourd'hui votre épreuve, nombre des questions proposées ont des réponses « prêtes au concours » et intègrent des éléments d'approfondissement et de débat.

À mon père, Pierre Pasquet, qui était si fier de la sortie de chaque édition du « Fipu ».



Introduction :

L'épreuve orale « Les finances publiques » dans le concours

Dans les concours pour les IRA, l'esprit de l'épreuve de l'oral technique « vise à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. [...] Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ». Ce cadre ainsi posé, les « Fipu » croisent avec nombre d'épreuves administratives. Elles concernent les activités financières de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics.

Avant tout, quel que soit le concours ou la catégorie visée, le candidat doit être clair sur ses motivations. Cela est vrai pour un « grand oral », mais également pour les oraux techniques. Chaque préparateur doit être en mesure d'inscrire son parcours dans un récit.

Il doit par exemple pouvoir expliquer pourquoi il a fait le choix de la fonction publique d'État ou territoriale, avant d'aborder ses attentes en matière de métier ou de carrière :

- dans le premier cas, il pourra par exemple souligner son sens de l'intérêt général ;
- dans le second, son goût pour l'action de terrain ou la réponse à la commande politique...

Il doit présenter en un bref exposé liminaire son parcours et ses qualités (cela se prépare !) sans forcément respecter un déroulement chronologique, par exemple en charpentant un récit sur :

- son savoir technique (lié au parcours académique : droit, gestion, RH...),
- son savoir-faire (lié à des stages, des expériences professionnelles ou associatives...),
- et son savoir-être (son sens de l'innovation ou du travail collectif, la conduite de projet...), y compris illustré par des engagements (professionnel ou associatif...).

Dans toute épreuve orale, le candidat doit valoriser ses acquis académiques en se projetant en tant que « futur fonctionnaire ».

Il doit conduire l'entretien sans attendre du jury « une bonne note » : il s'agit d'une discussion professionnelle au cours de laquelle le jury doit savoir si le candidat est apte à le rejoindre, en évaluant en 25 minutes généralement, après une présentation de son parcours en 5 minutes (maîtrisez le temps !) :

- sa capacité à formuler des propositions, assises sur des problématiques et des données précises, historiques et techniques ;

Introduction

- ses facilités pour conduire l'entretien, en amenant les membres du jury sur les thématiques qui lui sont chères, en interagissant avec eux (il doit écouter sans monopoliser la parole : ni sur-réaction ni passivité).

Un candidat plutôt orienté sur le droit ou les RH doit maîtriser les fondements des finances publiques auxquelles il sera confronté tôt ou tard dans son parcours.

Pourquoi ? Parce que l'épreuve sur les finances publiques ne s'adresse pas prioritairement à ceux dont le métier sera directeur financier ou contrôleur de gestion.

En postulant à un futur poste de cadre, le candidat ne doit pas se circonscrire à une partie du programme du concours, il doit embrasser l'ensemble du corpus et relier certaines parties entre elles : les finances publiques comme contraintes de toutes les politiques publiques, cela peut être un fil rouge à nombre de vos présentations

Un candidat au poste de cadre dans le domaine financier doit également révéler une ouverture d'esprit. Les connaissances financières font partie d'un socle alliant droit, gestion, RH, etc. Cela renvoie à des capacités d'adaptation.

Viser une carrière financière passe parfois par un passage préalable professionnel :

- dans une fonction dite « support » autre (juridique, RH, commande publique) qui « arme » en gestion, droit, ou en matière d'organisation de l'administration ;
- ou dans une fonction opérationnelle, dans un contexte où l'activité est amenée à s'allonger (un début de carrière dans une politique opérationnelle peut conduire aux métiers financiers)...

Cette épreuve orale s'inscrit bien dans une logique de concours : vous devez viser davantage que la moyenne pour « limiter la casse » liée à une impasse ou à un loupé.

Ce n'est pas une épreuve écrite mais la forme est primordiale : le candidat est aussi évalué sur sa capacité à faire le lien entre différentes problématiques.

On attend d'un cadre qu'il s'adapte afin de répondre au principe de « mutabilité » qui implique que le service public ne doit pas demeurer immobile face aux évolutions de la société. C'est une obligation qui s'impose aux agents publics.

LE BUDGET ROYAL, PREMIER TÉMOIN DES FINANCES PUBLIQUES

Entre le XI^e et XIII^e siècle, la place croissante de l'écrit assoit l'ébauche d'un appareil d'État. Les premières traces de budgets royaux datent du XIII^e siècle. Ces derniers sont financés par des prélèvements fiscaux et les revenus du domaine, issus de l'exploitation des terres royales quand les communes perçoivent les droits de passage et taxes. S'ajoutent des impôts exceptionnels pour financer des guerres. Elles nécessitent des efforts de prévision et des calculs. Pour remplir cette mission, les savoirs de l'administration fiscale sont utiles, comme ceux de l'Échiquier de Normandie ainsi que l'apport de la Chambre des comptes. Une administration naît et accorde des droits d'ouvrir des marchés dont le royaume tire les bénéfices. Pour se prémunir des attaques anglaises, l'idée d'une fiscalité récurrente émerge pour financer une armée permanente. Jusqu'au XVI^e siècle, le service public est circonscrit à la protection des sujets et à la justice, c'est-à-dire les « fonctions régaliennes ».

1. Se préparer à l'épreuve des finances publiques

Les finances publiques sont une discipline du droit public financier, elles comprennent des éléments du droit fiscal public, du droit de la comptabilité publique et du droit budgétaire. La préparation à l'épreuve de finances publiques d'un concours peut être largement anticipée, afin de renforcer sa culture personnelle en commençant par sanctuariser des temps hebdomadaires d'écoute et de lecture actifs :

- en accumulant les connaissances : par des cours de finances publiques, l'écriture de fiches avec un stylo de préférence (pour mémoriser en même temps que la prise de notes), en écoutant par exemple des podcasts sur la matière dans des temps de respiration tels des routines (la régularité allège d'autant le bachotage plus tardif) ;
- en réitérant l'exercice de la micro-synthèse, en ayant recours à un plan type qui revêt en finances publiques une utilité particulière (lire plus loin).

Pour organiser son propos, un temps de préparation aux épreuves orales est prévu après que vous ayez tiré le sujet. Même bref, il doit être mis à profit pour hiérarchiser ses idées dans un plan qui répond peu ou prou aux intentions d'un devoir écrit, nous vous invitons à prendre connaissance de quelques éléments de méthode. La forme et l'organisation doivent soutenir votre niveau de connaissances.

Quel que soit le sujet technique, un plan appuie votre démonstration.

Le plan « 2-2-2 » (assez classique) est organisé en deux parties, deux sous-parties, au moins deux idées par sous-parties. Même à l'oral, il convient de se fixer un tel objectif car cela est de nature à rythmer votre exposé et lui rendre une cohérence d'ensemble.

Dans ce cas de l'exposé technique oral, une réponse selon un triptyque peut aussi fonctionner pour rebondir sur une question impromptue d'un jury. C'est même une excellente méthode pour l'organiser de manière synthétique en répondant à ces trois temps par exemple qui structurent un plan classique, en deux parties et deux sous-parties :

- quelles sont les données brutes du problème, les chiffres clés (I.A) ;
- quels sont les enjeux et les problématiques soulevées (I.B) ;
- quelles sont les pistes de travail et les recommandations ou les précautions de mise en œuvre à apporter (II.A et II.B).

Ce triptyque ressemble au plan plus détaillé donné en exemple ci-dessous, il fonctionne aussi bien pour une note de synthèse écrite qu'une question développée à l'oral ou même à une simple séquence de « questions/réponses » de quelques secondes.

2. Un exemple de plan pour son exposé

Pour un exposé oral, la première partie vous permet de présenter la profondeur historique du sujet ainsi que des données brutes (« *la question vient de loin, voici quelques données pour le caractériser* ») et de l'illustrer par quelques enjeux ou des problèmes en lien (« *cela soulève les questions de les problèmes de* »). Dans une seconde partie, on pourra trouver dans des clés de rangement interne/externe ou endogène/exogène des moyens de charpenter ses contenus en deux sous-parties. Prenons un exemple sur un « marronnier » des concours en finances publiques.

Un sujet sur « la dette publique » (intitulé du sujet) pourrait reprendre cette présentation suivante. Elle fait appel à des notions et des concepts que vous allez découvrir ou approfondir dans cet ouvrage. On propose d'emprunter ici la structure en trois temps : « données/enjeux/pistes de travail ».

ORGANISER SON INTRODUCTION

- Une phrase d'accroche qui souligne par exemple l'actualité de la question, une référence à un rapport : « *Dans le contexte du soutien à la sortie de crise sanitaire, le levier de la dette a été actionné par les États européens en France...* » (on peut se référer par exemple à la question 27).
- La définition des termes : « *On entend par dette publique les engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'État...* », on peut compléter par exemple par « *Pour une collectivité par exemple, l'emprunt est une recette d'investissement, il génère des remboursements, en intérêts (les frais financiers calculés par le taux d'intérêt), ils sont comptabilisés en section de fonctionnement tandis que le capital amorti (le remboursement du principal du prêt), est comptabilisé en section d'investissement...* » (lire la question 13).
- La formalisation d'une problématique est une question qui relie les termes du sujet par une question, par exemple : « *Dans quelle mesure la dette est-elle un levier contracyclique soumis à des contraintes qui doivent être maîtrisées pour la rendre durable...* » Autre exemple : « *Faut-il renoncer au recours de la dette publique au risque d'aggraver la conjoncture économique ou au contraire d'en maîtriser davantage ses conséquences financières...* »
- L'annonce du plan (en étant explicite : « *Nous verrons donc dans une première partie que...* », etc.) : il convient à ce niveau d'être dans le balancement et la pondération, un exemple est proposé ci-dessous.

N'oubliez jamais que vous n'entrez pas dans une compétition d'opinion entre candidats, l'épreuve est essentiellement orientée sur une capacité de fond et de forme à démontrer sans être trop partiel ou partial.

Pour poursuivre une architecture de plan sur ce même sujet (les sous-parties sont indiquées en gras), il est proposé à titre d'exemple ce déroulement :

I. La dette : un levier puissamment utilisé de manière contracyclique qui soulève des contraintes financières

Un chapeau synthétisant vos deux sous-parties, par exemple : « *l'histoire des finances publiques démontre le recours à l'effet de levier de la dette non sans conséquences sur les marges de manœuvre* ».

I.A Une montée en puissance contracyclique remise en lumière par l'actualité sanitaire...

La dette publique : il s'agit des engagements financiers détenus par l'État, les collectivités publiques et les organismes qui en dépendent directement. Ces créances sont soumises à des remboursements : c'est la contrainte financière liée à l'endettement (plus de détails dans la question 161).

À la fin du quatrième trimestre 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 305,3 milliards d'euros. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,0 %.

Depuis la fin du dernier conflit mondial, la dette publique est largement actionnée dans le contexte d'après-guerre du *Stop and go*... (on peut se référer ici à la question 29).

Elle est utilisée en contexte de sortie de crise sanitaire pour soutenir l'activité par les États et mutualisée au niveau européen (retour à un nouveau temps keynésien : voir l'encadré des questions 29 puis 168 sur l'effet de levier de la dette).

... jusqu'à l'émergence des théories monétaristes favorables au repli de l'État et à la priorité de l'inflation sur le soutien à la conjoncture (lire la question 30) ;

... et un « nouveau temps keynésien » plus récent (se référer à la Partie III sur le rôle conjoncturel des finances publiques).

I.B ... qui contraint les choix et les marges de manœuvre

Si le levier s'est montré nécessaire dans une optique de soutien conjoncturel, cela pose des problèmes qui touchent aux choix publics :

- de souveraineté, d'autant qu'elle est détenue majoritairement par des créanciers étrangers qui en attendent rémunération (par le taux d'intérêt) ;
- liés à la charge budgétaire annuelle : cela renvoie au respect des principes d'annualité, d'équilibre et au fait qu'on ne peut pas différer le remboursement au titre du principe de sincérité (lire les questions 59, 60, 66, etc.) ;

Introduction.....

- ces charges financières viennent en concurrence avec d'autres postes de dépenses (par exemple, avec les crédits affectés au budget de l'Éducation, les remboursements liés la dette seront redevenus en 2026 le premier poste de dépenses de l'État et celui-ci devrait être équivalent au budget conjoint des armées et de la sécurité) ;
- ces choix sont âprement discutés au niveau européen (voir l'encadré de la question 199) et engagent les États dans des politiques de convergences (budgétaires sur un plan monétaire avec la Banque centrale – lire la question 30).

Confrontés aux contraintes budgétaires et de financement (lire la question 9), les États ont néanmoins utilisé le levier de la dette, en particulier récemment pour sortir de la crise sanitaire et stimuler l'activité. Cette ressource demande cependant de respecter certaines contraintes aux niveaux national et européen, diffusées à l'ensemble des acteurs de la dépense publique.

En période d'inflation, les pouvoirs publics tendent à privilégier les politiques de stabilisation, quand en période de décélération des prix, c'est davantage la recherche de la maîtrise des déficits qui les inspire pour contenir la dette qui les finance :

- pour financer sa dette sur les marchés, la France emprunte à des taux d'intérêt de plus en plus élevés (le « *spread* », lire l'encadré de la question 196), bien supérieurs à ceux de l'Allemagne et même de la Grèce ou du Portugal. En outre, le taux des nouveaux emprunts (adossé aux obligations assimilables du Trésor : les AOT à 10 ans) est très supérieur à la croissance attendue ;
- le déficit public atteint 5,8 % du PIB en 2024, la France enregistre la pire performance des 27 États membres, à l'exception de la Roumanie, le déficit primaire (avant paiement des intérêts) est de 4 points de PIB environ, chaque point de hausse des taux sur la dette française coûte 2,5 milliards d'euros sur l'année en cours ;
- ce déficit alimente à nouveau la dette dont le niveau record en Europe concerne trois pays, notamment la Grèce (avec un ratio de 163,6 % du PIB), puis l'Italie (137,0 % du PIB). Enfin, la France affiche un ratio d'endettement de 113 %, soit environ 3 305 milliards d'euros à fin 2024, un point de plus que l'année précédente ;
- au total, les banques centrales (FED et BCE) cherchent à équilibrer en 2025 la maîtrise de l'inflation et la prévention d'une récession.

II. Pour rester optimal, le levier de la dette publique doit s'inscrire dans un cadre de contraintes assumées par l'ensemble des acteurs publics

Pour le chapeau, par exemple : « *La maîtrise durable de la dette passe par des leviers endogènes, domestiques et nationaux, appliqués à l'ensemble des acteurs de la dépense publique, nationaux et territoriaux mais également à l'échelon supranational.* »

II.A La maîtrise relève de leviers domestiques nationaux et vis-à-vis des partenaires européens...

En particulier, la question du besoin de financement qui expose l'État à la double pression de ses créanciers (il faut les rembourser) et de ses propres contraintes d'équilibre budgétaire (ce sans quoi les prêteurs peuvent faire défaut s'ils perçoivent que l'État est impécunieux). Voire, s'agissant de débats relatifs aux politiques économiques, d'une vigilance sur « l'effet d'éviction » (lire la question 26), de la maîtrise de l'inflation (lire les questions 30 et 166) disputés néanmoins par les économistes issus du courant de la demande (voir la Partie III sur le rôle conjoncturel des finances publiques), etc., ce qui justifie que :

- les recommandations de la Cour des comptes en faveur d'une dépense plus sélective et de cibler les objectifs de baisse de fiscalité ;
- un programme de stabilité budgétaire pour la période 2024-2027 qui contiendrait le déficit public sous le seuil de 3 % de PIB à l'horizon 2027, avec une baisse du ratio de dette publique à compter de 2026 ;
- le respect de cette trajectoire budgétaire et le corollaire de la politique monétaire commune et la contrepartie des politiques de solidarité européenne, l'Union s'est engagée dans des politiques de relance financées par de la dette mutualisée.

Avec en ligne de mire la soutenabilité des charges financières et la reconstitution des fondamentaux financiers de l'État notamment la maîtrise de sa dette publique.

En raison de ses niveaux de déficit et de dette publics en 2023, la France fait partie des États placés sous procédure de déficit excessif depuis le 26 juillet 2024. Sept autres États membres sont également concernés : l'Italie, la Hongrie, la Pologne, Malte, la Slovaquie, la Belgique et la Roumanie (depuis 2020 pour cette dernière).

II.B ... que les politiques généralisent à l'ensemble des acteurs de la dépense publique

- Par le développement des fonctions financières (prévision, pluriannualité).
- Par des politiques de contrôle de gestion visant à maîtriser la dépense publique.
- En articulant gestion de trésorerie et remboursements (y compris par anticipation de l'amortissement contractuel), faire référence à la gestion dynamique.
- Par les lois de finances, la maîtrise des dépenses sociales (ONDAM), la contrainte exercée sur les dotations aux collectivités : la diffusion d'objectifs aux acteurs de la dépense publique concourt à la maîtrise globale.

Une conclusion sous forme d'ouverture : réflexion sur une politique durable équilibrée entre volonté de ne pas trop faire peser sur les générations futures sans négliger cependant les impératifs du temps présent.

À L'ÉCRIT OU À L'ORAL

Retenez que ces éléments de méthode peuvent être utilisés pour un exposé, une note ou une réponse à une question orale d'un concours. Pour cette dernière épreuve, une réponse selon le triptyque données/enjeux/pistes de travail (solutions) est très souvent pertinente (lire plus haut). Il permet d'organiser sa réponse orale ou sa production écrite selon un déroulement ordonné qui facilite la compréhension et l'attention de votre interlocuteur. Ces techniques sont également éprouvées dans le champ professionnel, pour une présentation devant des élus ou des agents publics par exemple en réunion ou en commission, etc.

3. Les attentes formelles du jury

Le jury attend que les candidats disposent d'une vision transversale des processus budgétaires (préparation, vote, contrôle), en cours de rapprochement, soumis à la contrainte financière qui s'exerce sur les acteurs de la dépense publique (État, collectivités locales, protection sociale) et qu'ils se montrent soucieux de l'évaluation des politiques publiques. Bref, le candidat n'est pas forcément omniscient sur tous les sujets des finances publiques mais il doit démontrer sa réelle capacité à relier des problématiques du sujet entre elles, à les contextualiser et à les reformuler, en les remettant en perspective.

La forme de la présentation doit être soignée :

- le candidat doit proposer un plan articulé visiblement et verbalisé à la fin de son introduction : « Nous verrons donc dans un premier temps... puis dans un second temps... » ;
- le candidat doit veiller au vocabulaire employé (pas de familiarité) et ses postures non verbales (il faut se poser, se tenir droit, poser ses mains sur la table sans exagérer la gestuelle, soutenir l'attention de chacun des membres du jury par le regard) ; de même, sur le plan vestimentaire, viser le classicisme le jour de l'épreuve (pas de signe ostentatoire politique ou religieux, pas de casquette ou de badge...). Le jury souhaite évaluer dans l'épreuve orale votre capacité à problématiser vos connaissances et votre singularité, ainsi que votre capacité à vous insérer dans un collectif de travail sans écraser les autres ;
- le candidat doit éviter les tics (de langage, par exemple : les « euh », les répétitions automatiques du type « du coup », « par contre », les « on » et les « il y a », les « en fait » ou « bien entendu » qui alourdissent ou trahissent le contraire...), et les tocs (se gratter, fuir du regard, cacher ses mains sous la table...), les réponses du type café du commerce (« Tout fout le camp... »), sans nuance ou de pure opinion (« Je suis contre... »), ou les attitudes relevant d'une timidité excessive (regard baissé, mains sous la table...) ;

- un candidat qui a fait une impasse n'est pas nécessairement sec. Face à une « colle », sa capacité à reformuler, à contextualiser la question (environnement historique, d'actualité) ou à la relier à des concepts théoriques a une autre utilité que de gagner quelques secondes de réflexion. Ces réflexes sont autant de révélateurs pour le jury d'une capacité du candidat à trouver des solutions en situation professionnelle car la culture générale et la méthode comptent parfois autant que le fond. Osez le : « Je ne peux répondre à cette question, mais par analogie... sous l'angle de... »

Quelques incontournables à l'oral...

Le kit de survie le jour J de l'épreuve orale de « Fipu »

Un oral technique demande du bachotage, mais le jury sera attentif au candidat qui utilise ses lacunes pour renvoyer à des connaissances, à son intérêt pour la matière (suivi de l'actualité) ou au lien construit avec les métiers du concours qu'il prépare. On attend du candidat une ouverture d'esprit embrassant un corpus de connaissances techniques, historiques, mêlant connaissances pédagogiques et parfois son expérience (y compris au travers d'un stage).

L'épreuve commence dès l'entrée dans la salle et se termine une fois la porte refermée, après le salut du jury.

À l'oral, la gestion du temps passe par celle du stress grâce à une respiration posée, une alternance de temps pleins et de silences, un tempo qui est celui de la conversation sans manifestation brutale de désaccords. On peut user de ce type de formules : « *ce qui m'amène à corriger mon propos...* », « *si le principe de la réforme des retraites est généralement admis, ce sont les voies qui sont âprement discutées...* »

Quelques rappels à conserver à l'esprit

Évitez	Préférez
« Bonjour messieurs dames... »	« Bonjour madame/mesdames/monsieur/messieurs... »
« Si je serais... »	« Si j'étais » (après « si », le verbe n'est jamais au conditionnel).
« Malgré que... »	« Malgré » est toujours suivi d'un groupe nominal (malgré le, son...).

Introduction

Évitez	Préférez
De ne pas respirer, répondre d'un « oui » ou « non » sans réfléchir ou sans attendre...	Posez votre propos, autorisez-vous un silence pour rassembler vos idées. Dans le cadre d'une micro-démonstration, cela peut se faire en trois temps : données/enjeux/solutions.
De vous présenter en victime (gardez pour vous vos problèmes) ou en personne inflexible (y compris sur un plan vestimentaire, en arborant un signe politique ou religieux de manière ostentatoire).	Assumez vos propos, reconnaissez une erreur (tout en précisant ce que vous vouliez souligner) et faites preuve de pondération. Votre objectif est de mettre en lumière votre valeur ajoutée dans un collectif de travail, celui de la fonction publique, où la neutralité de l'agent prévaut.
De vous placer uniquement en « répondeur » face au jury, dans une posture de simple « renvoyeur de balles » ou trop scolaire.	Préférez la posture active, celle de la conversation. À une question sur les principes budgétaires, vous pouvez développer en quelques secondes des enjeux que vous maîtrisez (leur respect variable par l'État et les collectivités, leur assouplissement, etc.) pour guider le jury vers une question qui se situe sur votre terrain.
D'adopter une attitude désinvolte ou d'arriver les mains dans les poches en pensant improviser sur les aspects métier face aux questions du jury...	Préparez-vous avant l'épreuve : mettez au clair sur une feuille vos arguments en trois colonnes : • « ce que je sais faire » (issu de mon parcours et de mes expériences) ; • « ce que je veux faire » dans une optique de missions ou de métier ; • vos objectifs généraux (plutôt fonction support ou politique opérationnelle ? plutôt métiers du social, de la culture ; chargé de mission puis direction ?).
L'arrogance et l'imprudence	Adopter une posture d'humilité. Sans trop avouer ses lacunes sur une question technique, le jury appréciera votre capacité à reformuler la question (par exemple : « <i>Si le chiffre de la dette publique m'échappe à l'instant, cela renvoie aux principes budgétaires de l'annualité, la sincérité...</i> »). Puis, sur une question générale sur vos projets professionnels qui peut alimenter vos échanges dans cette épreuve, n'hésitez pas à valoriser la matière (par exemple : « <i>Mes connaissances en finances publiques me seront très utiles dans le parcours que je projette dans des fonctions supports...</i> »).

À L'ORAL, SE QUESTIONNER SUR LA DÉONTOLOGIE

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2) impose de disposer d'un plan anticorruption et, plus largement, adoptant de bons principes déontologiques.

En son sein, les volets « ressources humaines » ou des « marchés publics » sont particulièrement concernés, dès l'étape du recrutement. Cela invite chaque candidat à se poser les bonnes questions.

Par exemple, si je viens du privé et que je postule par la voie contractuelle, suis-je susceptible d'être en « conflit d'intérêts » entre mon ancien et futur employeur ? Notamment, en étant en situation d'orienter un choix d'un marché public en faveur de votre ancien employeur.

Cette notion qui s'applique à tous les agents, fonctionnaire ou contractuel, est définie par l'article L. 121-5 du CGFP (code général de la fonction publique) : « *Au sens du présent code, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions de l'agent public.* » Plus généralement, il convient de se mettre au clair sur les « droits et obligations » des agents publics sur le portail de la fonction publique en adoptant la bonne posture dès l'oral, on insistera en particulier sur les devoirs qui s'imposent dès l'entretien :

- qu'est-ce que pour moi l'obligation d'obéissance hiérarchique, à savoir l'obligation de se conformer aux instructions de mon supérieur hiérarchique (sauf si l'ordre donné est manifestement illégal et risque de compromettre gravement l'intérêt public) ou de loyauté dans une organisation publique ?
- qu'est-ce que la discrétion (sur l'activité et les missions de service public) et le secret professionnel (qui vise la protection des secrets des personnes privées) ?
- est-ce que je respecte l'obligation de neutralité (qui interdit à l'agent public de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque), à l'occasion de mon entretien par exemple (cela m'oblige à ne pas porter par exemple de signe ostentatoire politique ou religieux) ? Qu'est-ce que cela implique en termes de respect du principe d'égalité d'accès de l'usager au service public (ma posture globale ne doit pas interférer dans ma relation à l'usager dont l'égalité d'accès au service public doit être préservée) ?
- dans mon exercice professionnel, comment je renvoie au jury ma connaissance des principes de la commande publique (la liberté d'accès, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, etc.) ?

4. Conseils et méthodologie

Dans tous les cas, se référer au règlement du concours pour adapter son intervention : temps, contenu, etc.

Comme à une épreuve type « grand o », la présentation n'est pas essentiellement scolaire. Le jury attend de vous une capacité à relier la question posée à :

- un contexte historique (la hausse de la dépense publique accélérée par les guerres par exemple, ou la crise de la dette qui sont des accroches fréquentes) ;
- un événement d'actualité ou du passé (le consentement à l'impôt est rattachable aux jacqueries ou à la crise des gilets jaunes), sans abuser des références répétitives pour le jury qui voit passer plusieurs dizaines de candidats dans la même journée... ;
- un rapport ou une tendance de fond : les questions de l'évaluation des politiques publiques ou de la dette et du consentement à l'impôt (son niveau, son assiette), les thèmes du vieillissement et ses incidences sur les équilibres sociaux (le rapport actif/inactif), les oppositions centralisation/décentralisation, interventionnistes/libéraux, cotisation/fiscalisation sont récurrentes ;
- une problématique plus émergente : le lien entre finances publiques et comportement (fiscalité incitative sur l'essence, critique de l'assistanat) ou développement durable, etc.

Le jury attend que la question des finances publiques soit contextualisée dans l'histoire des idées, c'est-à-dire que le candidat situe les tendances qui se sont succédé au cours des dernières décennies, en restant attentif à l'actualité :

- le courant interventionniste (des politiques conjoncturelles ou keynésiennes, celui des théoriciens de la « demande »), plutôt dominant dans les 30 années d'après-guerre ;
- le courant des politiques de long terme ou dites « structurelles » (favorables à la compétitivité de « l'offre »), beaucoup plus influent vers le milieu des années 1970 et dans les années 1980, avec Reagan ou Thatcher en figures de proue ;
- un débat plus mesuré entre ces deux grands courants dès les années 1990, dans un contexte de résultats mitigés de part et d'autre ;
- la crise de 2008 et plus encore celle du coronavirus en 2020 appellent un « nouveau temps keynésien » de l'intervention publique dans les grandes zones économiques ;
- avec la sortie de crise sanitaire et le conflit en Ukraine, le retour de l'inflation mobilise les autorités sur un objectif de maîtrise de la hausse des prix, ce qui justifie des politiques plus restrictives des maîtrises des déficits et de stabilisation des prix.